

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 04 mars 2020

Ordre du Jour :

- Approbation des comptes de gestion 2019
- Vote des comptes administratifs 2019 et affectation des résultats : budgets « principal commune » et budgets annexes « CLSH, Commerces et Habitat, lotissements le Clos des Chênes et Etoile du Berger »
- Vote des budgets 2020 : budgets « principal commune » et budgets annexes « CLSH, Commerces et Habitat, lotissements le Clos des Chênes et Etoile du Berger »
- Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique « rue Croix de Pierre » à Epineux-le-Seguin

Questions diverses

L'an deux mil vingt, le 04 Mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 Février, s'est réuni à la salle multi-activités sous la présidence de Monsieur COTTEREAU Michel, Maire

Etaient présents : M COTTEREAU Michel - Mmes RICORDEAU-MAILLET Martine - GUITTER Armelle - MM. RAGAIGNE Nicolas - DESNOË Stéphane - Mmes LAVOUÉ Isabel - BLU Anne-Sophie - MM. LEFLOCH Michel - LEROY Anthony - Mme DALIVOUS Estelle - MM HUET Daniel - JOUY Joël - POIRIER Jérôme - SOUVESTRE Jean-François - Mmes MIEUZE Géraldine - PIERRE-AUGUSTE Renée - ROBLLOT Ghislaine.

Absents excusés : Mmes GEORGET Jessica- SABIRON-NICOUX Catherine - M. DUBOIS Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme Estelle DALIVOUS

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 18 dont 1 pouvoir

Date d'affichage : 12 Mars 2020

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 17 février 2020.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

M. Mickaël DUBOIS empêché d'assister à cette séance a donné pouvoir à Monsieur Anthony LEROY pour délibérer et voter en son nom au cours de ladite séance.

- **Approbation des comptes de gestion 2019 des budgets : général commune, CLSH, lotissements « Etoile du Berger et Clos des Chênes, Commerces et habitat »**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs « général commune, CLSH, lotissements Etoile du Berger et Clos des Chênes, Commerces et habitat » de la Commune de Val-du-Maine pour l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion des budgets « général commune, CLSH, lotissements « Etoile du Berger et Clos des Chênes, Commerces et habitat » de la commune Val-du-Maine dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Approbation des comptes administratifs 2019 des budgets : général, CLSH, lotissements « Etoile du Berger et Clos des Chênes, Commerces et habitat »**

▪ **Compte administratif 2019 « budget général commune »**

FONCTIONNEMENT

Excédent 2018 reporté	253.403,34 €
Dépenses de l'exercice	726.596,10 €
Recettes de l'exercice	1.021.430,18 €

SOIT UN EXCEDENT DE L'EXERCICE 2019 DE : 294.834,08 €

ET UN EXCÉDENT DE CLÔTURE DE : 548.237,42 €

INVESTISSEMENT

Excédent 2018 reporté	436.092,03 €
Dépenses de l'exercice	1.301.468,11 €
Recettes de l'exercice	1.404.571,16 €

SOIT UN EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2019 DE : 103.103,05 €

ET UN EXCEDENT DE CLÔTURE DE : 539.195,08 €

▪ **Compte administratif 2019 budget « CLSH »**

FONCTIONNEMENT

Excédent 2018 reporté	482,58 €
Dépenses de l'exercice	29.938,48 €
Recettes de l'exercice	33.360,40 €

SOIT UN EXCEDENT DE L'EXERCICE 2019 DE : 3.421,92 €

ET UN EXCÉDENT DE CLÔTURE DE : 3.904,50 €

▪ **Compte administratif 2019 budget « Lotissement Etoile du Berger »**

FONCTIONNEMENT

Déficit 2018 reporté	51.830,61 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €

SOIT UN RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 DE : 0,00 €

ET UN DÉFICIT DE CLÔTURE DE : 51.830,61 €

INVESTISSEMENT

Excédent 2018 reporté	52.367,36 €
Emissions 2019	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €

SOIT UN RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 DE : 0,00 €

ET UN EXCÉDENT DE CLÔTURE DE : 52.367,36 €

▪ **Compte administratif 2018 budget « Lotissement Le Clos des Chênes »**

FONCTIONNEMENT

Déficit 2018 reporté	8.240,83 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €

SOIT UN RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 DE : 0,00 €

ET UN DÉFICIT DE CLÔTURE DE : 8.240,83 €

INVESTISSEMENT

Déficit 2018 reporté	126.275,16 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €

SOIT UN RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 DE : 0,00 €

ET UN DÉFICIT DE CLÔTURE DE : 126.275,16 €

▪ **Compte administratif 2019 budget « Commerces et Habitat »**

FONCTIONNEMENT

Résultat reporté	0,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €

SOIT UN RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 DE : 0,00 €

ET UN RESULTAT DE CLÔTURE DE : 0,00 €

INVESTISSEMENT

Résultat reporté	0,00 €
Dépenses de l'exercice	876.069,50 €
Recettes de l'exercice	190.493,50 €

SOIT UN RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 DE : -685.576,00 €

ET UN DÉFICIT DE CLÔTURE DE : 685.576,00 €

Considérant que M. COTTEREAU Michel, Maire, s'est retiré pour le vote du Compte Administratif, Mme RICORDEAU-MAILLET Martine, Maire délégué et 1^{ère} adjointe a été désignée pour présider la séance pour l'approbation du compte administratif.

Considérant que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré les finances pendant l'exercice 2019, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget général et des budgets annexes ainsi présentés.

➤ **Affectations de résultats des budgets : Général - CLSH - lotissements « Le Clos des Chênes » et « Etoile du Berger » - Commerces et Habitat**

Après avoir examiné les comptes administratifs statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget principal :

Section de fonctionnement

- Excédent reporté (article 002) : 548.237,42 €

Section d'investissement

- Excédent reporté (article 001) : 539.195,08 €

- Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) : 0.00 €

Budgets CLSH

Section de fonctionnement

- Excédent reporté (article 002) : 3.904,50 €

Budget « lotissement Etoile du Berger »

Section de fonctionnement

- Déficit reporté (article 002) : 51.830,61 €

Section d'investissement

- Excédent reporté (article 001) : 52.367,36 €

Budget « lotissement Le Clos des Chênes »

Section de fonctionnement

- Déficit reporté (article 002) : 8.240,83 €

Section d'investissement

- Déficit reporté (article 001) : 126.275,16 €

Budget « Commerces et Habitat »

Section d'investissement

- Déficit reporté (article 001) : 685.576,00 €

➤ **Vote des budgets 2020 : général, CLSH, lotissements « Etoile du Berger et Clos des Chênes », « Commerces et habitat »**

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs de la commune 2020 qui s'équilibrent de la manière suivante :

Budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 513 004,81 €

Recettes : 1 513 004,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 581 992,16 €

Recettes : 1 581 992,16 €

Budgets « CLSH »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 37 204,50 €

Recettes : 37 204,50 €

Budget « lotissement Le Clos des Chênes »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 134 515,99 €

Recettes : 134 515,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 252 550,32 €

Recettes : 252 550,32 €

Budget « lotissement Etoile du Berger »**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 93 406,56 €

Recettes : 93 406,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 93 943,31 €

Recettes : 93 943,31 €

Budget « Commerces et habitat »**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 373 176,00 €

Recettes : 373 176,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 042 471,00 €

Recettes : 1 042 471,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- **APPROUVE** les budgets primitifs 2020 « général, CLSH, lotissements Etoile du Berger et Clos des Chênes,
et budget Commerces et habitat ».

➤ **Dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique « Rue Croix de Pierre »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de **dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public** relative au dossier référencé : EF-12-003-19 « Rue Croix de Pierre ».

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du **programme de dissimulation "comité de choix"** et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 75%	Maitrise d'œuvre 5 %	Participation de la Commune
100 000 €	75 000 €	5 000 €	30 000 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique - Option A

Estimation TTC des travaux de génie civil	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 20% de l'estimation HT	maitrise d' oeuvre 5 %	Participation de la commune
29 000 €	5 800 €	1 450 €	24 650 €

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Eclairage public lié à la dissimulation

Estimation HT des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 25%	Maitrise d'œuvre 5%	Participation de la commune
32 000 €	8 000 €	1 600 €	25 600 €

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de La délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide, après délibération à l'unanimité :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public *

Application du régime général :

<input type="checkbox"/>	A l'issue des travaux, versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, d'un montant estimé de :
--------------------------	---

80 250 €	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
----------	---

ou

Application du régime dérogatoire :

<input checked="" type="checkbox"/>	A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, sous forme de Fonds de concours d'un montant estimé de :
-------------------------------------	--

Le coût global de l'opération permet l'application des positions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009

80 250 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415
----------	---

*Cocher la case correspondant à votre choix

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.